SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrieres de petit granit et de calcaire a tailler des provinces de liege et de namur

En vigueur au 01/05/2020 (Dernière actualisation de la page 04/08/2021)

Indexation de 1% en 5/2020.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été supprimés, ce qui démontre la volonté de la commission d'offrir aux jeunes les mêmes possibilités salariales qu'aux travailleurs âgés. Par conséquent, la CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)			
	0	3	5	7
Manoeuvre	15.0139			
Spécialisé	15.2021			
Spécialisé +	15.4028		15.5118	15.6630
Qualifié	15.7684	16.4107	16.5396	
Qualifié +	16.6679	17.2469	17.3667	17.5179